

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



9 7677179026 3

RENOUVELANT POUR UN AN LE MODUS VIVENDI COMMERCIAL ENTRE LE VENEZUELA ET LE CANADA LE 10 OCTOBRE 1958
CARACAS, le 10 octobre 1958

1958 n° 33

II

Le Ministère des Relations extérieures du Venezuela

République du Venezuela
Ministère des Relations extérieures
Direction de la politique économique
Le Chargé d'Affaires a.i. de l'ambassade du Canada au Venezuela
Ministère des Relations extérieures

N° 04338 (D)

58 N°

MONSIEUR LE CHARGÉ D'AFFAIRES,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre aimable Note de ce jour relative au modus vivendi commercial entre le Venezuela et le Canada, qui expirera le 11 octobre 1958. J'ai pris acte des sentiments exprimés par le Gouvernement canadien touchant les bons effets qu'a eus le modus vivendi sur le développement des relations commerciales entre nos deux pays, et c'est avec plaisir que j'ai vu votre proposition de renouveler ledit accord pour une nouvelle durée d'un an à compter du 11 octobre 1958.

Vu que le Gouvernement vénézuélien partage aussi l'opinion que le modus vivendi a été avantageux pour les deux pays en ce qu'il a développé et attiré leur commerce réciproque, je suis autorisé à répondre que ce renouvellement est agréé. En conséquence, je présente Note à votre constitution pour un accord entre le Gouvernement vénézuélien et le Gouvernement canadien pour un renouveler aux mêmes conditions et jusqu'au 11 octobre 1959 le modus vivendi commercial signé le 11 octobre 1958. Je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Chargé d'Affaires, mes sentiments de haute estime et de ma très distinguée considération et de ma très haute estime.

Le Chargé d'Affaires a.i.
M. GAUVIN